

Les ECHOS

des FINANCES et du BUDGET



Ministère des
Finances et du
Budget

www.mfb.gov.mg

AOUT 2018

N°10

MADAGASCAR



MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

REVUE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU BUDGET

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AUDIT INTERNE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CONTRÔLE FINANCIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA GESTION FINANCIÈRE
DU PERSONNEL DE L'ÉTAT

SECÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MFB

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
NATIONALE DES MARCHÉS

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES MARCHÉS PUBLICS

DIRECTEUR
DU TRÉSOR

visitez notre site www.dgbudget.mg

Rendez-vous trimestriel de tous les acteurs
des Institutions et Ministères

BUDGET DE L'ETAT

**Des réformes pour mieux servir
le pays**

POUR UNE GESTION PERFORMANTE DES FINANCES PUBLIQUES

www.mfb.gov.mg

Sommaire



ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BAD :
FOCUS SUR L'INDUSTRIALISATION ET LES
INFRASTRUCTURES

04



COMPTE UNIQUE DU TRÉSOR ET LA GESTION DE
TRÉSORERIE

16



RÉSEAU DES MINISTRES DES FINANCES DES
PAYS FRANCOPHONES : LE PARTENARIAT
PUBLIC-PRIVÉ SCRUTÉ À LA LOUPE.

20

Actualités

- ECHO DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA BAD À BUSAN 04
- BENCHMARKING PPP PROCUREMENT 2018 : MADAGASCAR
ENREGISTRE UNE NETTE AMÉLIORATION DE SES SCORES. 08
- RÉFORME DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX 12
- TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE : LES DOCUMENTS
BUDGÉTAIRES BIENTÔT AU COMPLET 13

Les échos du métier

- DOUANE : POLITIQUE CONTRE LA FRAUDE : LA DOUANE
MALGACHE RENFORCE SES PARTENARIATS 26
- ATELIER DE VALIDATION À L'INTERNE DES PROJETS
DE TEXTES D'APPLICATION DU NOUVEAU CODE DES
MARCHÉS PUBLICS 27

LES ECHOS DES FINANCES ET DU BUDGET

LE BULLETIN D'INFORMATIONS
DU MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

N°10 - AOUT 2018



Imprimé en 2.500 exemplaires

Directeur de Publication :
Michel BOTOMAZAVA

Comité de rédaction :

Harimalala Tiana ANDRIANTOANDRO
Antsa RAMAROSON
Malala RASOLOFOSON
Haingo Patricia MALALAHARISOA
Mirana RALAIVOLA
Mbolatiana RANAIVO
Brice RANDRIANASOLO
Patricia RAKOTO
Alfredy Heriniaina RAKOTOARISOA
Hasina Mihaintsoa RAKOTONDRAINIBE
Noro Vololona Suzy RAKOTONIONY
Haritiana JOHASY
Hermann RAKOTONDRAZAKA
Landy Nantenaina ANDRIAMALIZAFY
Endor Cadet HAJATIANA
Mamy RAMANANA
Luc RAKOTOARISOA
Onivola ANDRIANARY LALA
Yannick Joel ANDRIAMISA
Ella JAOTINA
Ny Riana H. RAKOTOARIVONY
Tianah ANDRIANTSOA
Fanja RAHERIVELO
Maholiniaina RAHARITSIMBA

Infographie - mise en page :

éditorial



Mialy Lanto RAZANAJATO
Directeur Général du Budget

Chers lecteurs,
C'est avec un immense plaisir que je prends la plume de l'éditorial du dixième numéro de ce bulletin d'informations du Ministère des Finances et du Budget.

Actuellement, le Ministère des Finances et du Budget, à travers la Direction Générale du Budget, poursuit la conduite et la mise en œuvre d'un vaste processus de réformes axées, d'une part, sur l'ancrage d'une

budgetisation orientée vers les résultats, et d'autre part, sur une meilleure responsabilisation de toutes les parties prenantes au budget à savoir les coordinateurs de programmes, responsables de programme, citoyens...

Ces réformes concernent, entre autres, l'amélioration de la gestion des investissements publics, l'application du cadre de dépenses à moyen terme par tous les Institutions et Ministères, etc. Le principal objectif est de renforcer la crédibilité du Budget pour que l'utilisation des ressources publiques s'achemine vers la réalisation des stratégies de développement et, parallèlement, réponde de manière tangible aux besoins de la population.

Dans cette optique, la promotion de la transparence budgétaire et l'approche participative au cours du processus budgétaire sont renforcées. Il s'agit de sensibiliser le citoyen à s'intéresser aux questions budgétaires et à participer, surtout, à son élaboration. Le Budget, par définition, constitue un pilier fondamental pour la mise en œuvre des politiques publiques à

travers la planification, la programmation, et la budgétisation pluriannuelle des ressources. En ce sens, la garantie que l'Exécutif respecte ses obligations et ses engagements se fait par l'appropriation des mécanismes de transparence et de redevabilité. Un système budgétaire transparent et participatif contribue à l'efficacité de la gestion des Finances Publiques.

Pour ce faire, des documents budgétaires en version citoyenne comme le Budget des citoyens, compte rendu aux citoyens sont élaborés et accessibles au grand public. La consultation des parties prenantes telles que les régions, société civile, est affirmée.

Outre ces réformes initiées, pour améliorer la qualité des services rendus aux usagers, l'utilisation des services numériques s'impose comme une nécessité. Au niveau de notre ministère, ces solutions innovantes permettent en effet de simplifier, d'accélérer, de sécuriser toutes les procédures, à l'instar du Système d'information intégré de gestion des finances publiques (SIIGFP) innové. Cette dématérialisation des procédures est un levier important dans la modernisation de notre administration.

Chers lecteurs,

Soyons des visionnaires avisés. Réforme et Modernisation sont incontournables. La réforme que nous menons entend ancrer des piliers pour renforcer l'efficacité, l'efficience, la transparence du Budget, mais également affermir la responsabilisation de tous les acteurs budgétaires et rétablir la confiance mutuelle entre les citoyens et l'Administration. Par ailleurs, on ne peut pas s'attendre à ce que le processus de modernisation de notre administration se fasse uniquement à travers des procédures. La performance et la motivation des agents, la modernisation organisationnelle de notre administration resteront des vains mots si les cadres ne se dévouent, ni ne s'engagent à les mettre en œuvre. Tout ce processus a besoin de leader.

Pour terminer, je tiens à saisir l'occasion pour vous inviter à consulter notre page web à l'adresse www.dgbudget.mg pour être à l'affût des dernières actualités relatives à toutes ces réformes.

ASSEMBLÉES ANNUELLES DE LA BAD FOCUS SUR L'INDUSTRIALISATION ET LES INFRASTRUCTURES

Madagascar a participé à la 53e assemblée annuelle de la Banque Africaine de Développement (BAD) et la 44e assemblée du Fonds Africain de Développement (FAD), qui se sont tenues du 21 au 25 mai 2018 à Busan, en Corée.

Les pays d'Afrique connaissent une forte croissance économique depuis près de deux décennies. En effet, si l'on se réfère aux chiffres, Madagascar figure parmi les plus performants, avec un taux de croissance prévu à 5,1% pour cette année 2018, contre une moyenne de 3,4% pour la zone subsaharienne. Malgré cette bonne évolution sur tout le continent, l'industrialisation ne s'est pas développée dans la même mesure. En moyenne, l'industrie africaine génère seulement 700 USD de PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant, soit cinq fois moins qu'en Asie de l'Est (3.400 USD/hab.). C'est pour trouver et mettre en œuvre des solutions pour rattraper ce retard que le Groupe de la BAD a axé ses as-

semblées annuelles 2018 sous le thème « Accélérer l'industrialisation de l'Afrique ». Une délégation malgache conduite par le Ministre des Finances et du Budget, Vonintsalama Sehenosoa ANDRIAMBOLOLONA, non moins gouverneur du Groupe de la BAD pour Madagascar, a participé à ces rencontres fructueuses, en termes de coopération, de partenariat et de financements extérieurs.

Environnement favorable

Les exportations africaines sont constituées de produits manufacturés à faible intensité technologique, et de ressources naturelles non transformées. Pour la Grande-île, la plupart des matières premières utilisées par les industries sont encore importées de l'extérieur, alors que la production dans

le secteur primaire est exportée à l'état brut. D'après la délégation malgache, l'objectif est de mettre en place un environnement favorable pour inciter les investissements dans le secteur industriel. Les infrastructures structurantes et l'accès à l'énergie figurent parmi les efforts entrepris dans ce cadre. Plusieurs rencontres bilatérales se sont tenues en marge des assemblées annuelles à Busan. Parmi celles-ci figurent les échanges de la délégation malgache avec la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) où les deux parties ont discuté de l'avancement des projets en cours et la préparation d'un projet futur qui concerne la construction d'un pont sur la RN9 cofinancé par la BADEA, le Fonds Saoudien, le Fonds Koweïtien et le Fonds



Photo de famille des participants

d'Abu Dhabi (OFID). Par ailleurs, la finalisation du processus d'adhésion de Madagascar à l'Afribank (African Infrastructure and Investment Bank) a également fait l'objet d'une rencontre en marge des Assemblées annuelles. Cette institution peut financer des projets d'infrastructures, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans le secteur des ressources minérales deux projets en cours ont été discutés avec la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSJ). Ces projets concernent le conseil juridique et les capacités des agents au sein des ministères en charge de l'Eau, de l'Energie des mines et des Hydrocarbures. Une collaboration future est également prévue avec l'ALSJ sur le programme de formation dans le domaine des partenariats public-privé (PPP), qui se déroulera en septembre 2018. Il a été convenu que les nouveaux besoins d'appui peuvent être centralisés au niveau du Ministère des Finances et du Budget (MFB) pour être transmis à l'ALSJ.

Améliorer la capacité d'absorption de Madagascar

De leur côté, les représentants de la BAD, ont affirmé que la collaboration de cette institution avec Madagascar est fructueuse. Par ailleurs, le Ministre des Finances et du Budget a sollicité une assistance technique de la BAD pour améliorer la capacité d'absorption de Madagascar, ainsi qu'un appui à l'Unité de Politique Fiscale au sein de ce département ministériel. La Garantie partielle de risque (GPR) de la BAD pour les projets électriques de Sahofika et Volobe a également été abordée. Par ailleurs, la délégation malgache a demandé une annulation, ou au moins une réduction, de la contrepartie gouvernementale dans les financements de projets de la BAD, à l'instar d'autres bailleurs de

fonds.

Le secteur privé de Madagascar pourra également bénéficier des services de l'Assurance pour le Commerce en Afrique (ACA), grâce à l'augmentation de capital souscrit par la Grande île au sein de cette institution. Des discussions se sont tenues à Busan, sur le mode de fonctionnement et les services de l'ACA, notamment en ce qui concerne l'assurance pour les investisseurs contre les risques politiques et les risques de non paiement. Une discussion allant dans ce sens a également eu lieu avec l'African Risk Capacity (ARC), pour la finalisation du processus d'adhésion de Madagascar, à cette compagnie qui propose une assurance contre les aléas climatiques.

Financements extérieurs et ressources internes

Les débats qui ont eu lieu lors de la 53e Assemblée annuelle de la BAD a aussi mis en évidence la nécessité d'associer la recherche de financements extérieurs à la mobilisation de ressources internes, notamment, à travers une gestion plus efficace des finances publiques et une lutte sans merci contre les flux financiers illicites qui sortent du continent africain. Les gouverneurs ont salué à cet égard « *les efforts déployés par la BAD pour encourager les réformes de la réglementation financière, qui sont de nature à attirer les investissements institutionnels et mobiliser des financements mondiaux en faveur de l'Afrique, par le biais du Forum pour l'investissement en Afrique* » prévu se tenir le 7 au 9 novembre 2018 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Au-delà de l'industrialisation, les Gouverneurs exhortent « *la BAD à continuer à œuvrer, avec les autres partenaires au développement, à la recherche d'idées nouvelles pour développer, financer et accélérer la transformation économique de l'Afrique* ».

Malabo, après Busan

En marge des assemblées annuelles de la BAD, s'est également tenue la Conférence sur la Coopération économique entre la Corée et l'Afrique (KOAPEC) durant laquelle la Corée a annoncé la mise en place d'une enveloppe de 5 milliards de dollars pour financer divers projets de coopération avec l'Afrique, notamment dans les domaines du développement du savoir, du renforcement des capacités, de l'énergie et des ressources humaines. « *De tout point de vue, ces assemblées annuelles ont été un formidable succès collectif. Chers pays membres, nous vous avons écouté. Nous avons pris note de nos attentes et nous nous réjouissons de votre soutien. Soyez assurés que moi-même, la haute direction et tout le personnel, ne ménagerons aucun effort pour la transformation économique de l'Afrique et le bien-être de ses populations* », a déclaré le président de la BAD, Akinwumi Adesina, lors de la cérémonie de clôture.

Pour sa part, le Gouverneur de la BAD pour la Guinée Equatoriale, Lucas Abaga Nchama, nouveau président du Conseil des gouverneurs, a promis des Assemblées annuelles tout aussi fructueuses pour la prochaine édition en 2019 à Malabo, la capitale.

« *Je vous exhorte à venir très nombreux l'année prochaine en Guinée Equatoriale. Vous y trouverez un accueil chaleureux et un cadre de travail qui nous permettra d'avoir de très fructueuses délibérations. Soyez assurés que mon pays sera à la hauteur de la confiance que vous lui faite en le choisissant pour accueillir les 54e assemblées annuelles de la Banque Africaine de Développement* », a-t-il déclaré pour clore les Assemblées annuelles du Groupe de la BAD.

 Communication Cabinet

COOPÉRATION INTERNATIONALE

SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AVEC L'AFD

Madagascar, via le Ministère des Finances et du Budget a reçu deux subventions de l'Etat Français via l'Agence Française de Développement (AFD) ; la première, 5 000 000 d'euros, est destinée à l'appui à la Justice, la seconde 500 000 euros pour le Fonds d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de Projets.

Le 03 juillet 2018, la signature de ces deux subventions s'est déroulée dans l'enceinte du Ministère des Finances et du Budget en présence du Ministre des Finances et du Budget, Madame Vonintsalama Sehenosoa ANDRIAMBOLOLONA, de la Garde des Sceaux Madame Noro Vololona HARIMISA et de l'Ambassadeur de France à Madagascar, SEM Véronique VOULAND-ANEINI. Prévu durer jusqu'en 2022, ce projet d'appui à la justice aura pour objectif de professionnaliser d'avantage les personnels judiciaires, entre autres le corps de l'administration pénitentiaire, le corps des magistrats et greffiers via un appui à l'ENMG.

Cette somme devra également servir à faciliter l'accès au système judiciaire : à l'accès des justiciables à un tribunal facilité, à une amélioration du contrôle des établissements pénitentiaires, notamment : la Maison Centrale de Manjakandriana et de celle de Toamasina, il sera aussi question d'un renforcement conséquent des conditions de travail et de vie du personnel pénitentiaire et des détenus. Par ailleurs, un financement pour la création d'une facilité d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de projets d'un montant de 500.000 euros, soit 1,97 milliards, servira pour la création d'un fonds qui sera destiné à l'expertise et aux études



La Garde des Sceaux
Mme Noro Vololona HARIMISA

en vue de la préparation et du démarrage des projets inscrits dans le PND et dans la stratégie d'intervention de l'AFD pour les années 2018 et 2019 ; entre autre : ceux de l'environnement, du développement urbain, l'éducation et la formation professionnelle, la justice mais aussi la gouvernance. Mises sous tutelle du Ministère des Finances et du Budget, les activités de ce projet tourneront autour des études de faisabilité des nouveaux projets de formation professionnelle et du Plan sectoriel de l'Éducation, appui à l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local. Une partie de ce fonds sera également alloué au démarrage de l'Appui à la Justice de Madagascar.



Echange de documents entre la Ministre des Finances et du Budget et SEM L'Ambassadeur de France à Madagascar

Communication Cabinet

PARTENARIAT

DONS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE PAR L'USAID

Une donation d'ordinateurs et de matériel fonctionnant à l'énergie solaire a été effectuée dans le cadre du partenariat entre le Ministère des Finances et du Budget (MFB), d'une part, et l'Office of Technical Assistance (OTA) du département du Trésor des Etats Unis et l'United States Agency International Agency (USAID), d'autre part.

Faciliter l'exécution budgétaire ainsi que la gestion de la trésorerie de l'Etat, c'est le principal objectif de ce don de 15 ordinateurs portables et de 30 ordinateurs de bureau. 25 kits panneaux solaires viennent s'ajouter au lot, le tout d'un montant total de 114 000 dollars.

« Il s'agira de mettre en place d'une manière effective le Compte Unique du Trésor ainsi que de rendre plus efficace les échanges de données à travers les bureaux du Ministère des Finances et du Budget au niveau déconcentré en optimisant les flux d'informations au niveau de la Direction Générale du Trésor (DGT) et de la Direction Générale du Budget (DBG) » a indiqué la Ministre des Finances et du Budget, Madame Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA, à la remise de ces dons.

Bonne gestion

Ce don contribuera à pallier le manque de fiabilité de la fourniture d'électricité, la faible connexion Internet et l'obsolescence ou l'absence de matériel qui limitent souvent l'efficacité de la gestion financière pour les unités situées en-dehors d'Antananarivo. «Nous avons réalisé qu'un réseau



Remise de 45 ordinateurs et de 25 kits panneaux solaires au Ministère des Finances et du Budget

de communication plus solide et plus fiable contribuerait à l'amélioration du processus de gestion de la trésorerie et d'exécution budgétaire du gouvernement malagasy», a déclaré Aaron BISHOP, Directeur Financier de l'USAID Madagascar. Il est à souligner que tous les ans, l'USAID injecte plus de 80 millions de dollars au développement de Madagascar.

Plus de partage

Ces équipements informatiques modernes seront installés dans chaque direction régionale, et permettront un échange d'informations plus fluide entre les directions régionales et le siège. Les panneaux solaires fourniront une alimentation électrique de secours.

Une partie de ces équipements est

destinée à la Direction du Système d'Informations au niveau central, laquelle, une fois installée, améliorera les flux d'informations entre celle-ci qui jouera le rôle de «hub» et les unités périphériques.

Ce don de matériels constitue une partie d'un projet de trois ans que l'USAID et le Bureau de l'Assistance Technique du Trésor Américain ont lancé suite à la demande d'assistance formulée par le ministère, pour améliorer les procédures budgétaires et mettre en place un compte unique, centralisé pour les finances publiques de Madagascar.

BENCHMARKING PPP PROCUREMENT 2018

MADAGASCAR ENREGISTRE UNE NETTE AMÉLIORATION DE SES SCORES

Une évaluation comparative de la préparation, de la passation des marchés et de la gestion des Partenariats Public Privé (PPP) a été lancée par le Groupe de la Banque Mondiale depuis 2015 avec l'objectif de soutenir un meilleur processus d'élaboration des politiques dans ce domaine. Pour 2018, les scores attribués à Madagascar sont beaucoup plus meilleurs que par rapport à l'année précédente.

Sur les bons rails. C'est ce qui peut résumer l'évolution des scores attribués à Madagascar dans le rapport Benchmarking PPP Procurement 2018, réalisé par le Groupe de la Banque Mondiale et cofinancé par le PPIAF ou Fonds de conseil en infrastructure publique-privée. Il s'agit d'un rapport équivalent au Doing Business mais spécialement axé sur le PPP. Le rapport évalue méticuleusement les lois et règlements de 135 économies par rapport aux bonnes pratiques reconnues mondialement en offrant des données pour aider les gouvernements à évaluer les performances de leurs systèmes d'approvisionnement pour les PPP et en fournissant un outil d'information unique pour le secteur privé et la société civile.

Le rapport de 2017 faisait état de scores assez modestes pour Madagascar : 25 points pour la préparation des projets PPP, 30 en matière de passation de marchés, 33 au niveau de la gestion des offres spontanées et 47 en ce qui concerne la gestion des contrats. Tout cela est justifié par le fait que les textes juridiques régissant le PPP à Madagascar ne comportaient encore que la Loi n°2015-039 sur le Partenariat Public Privé en 2016.

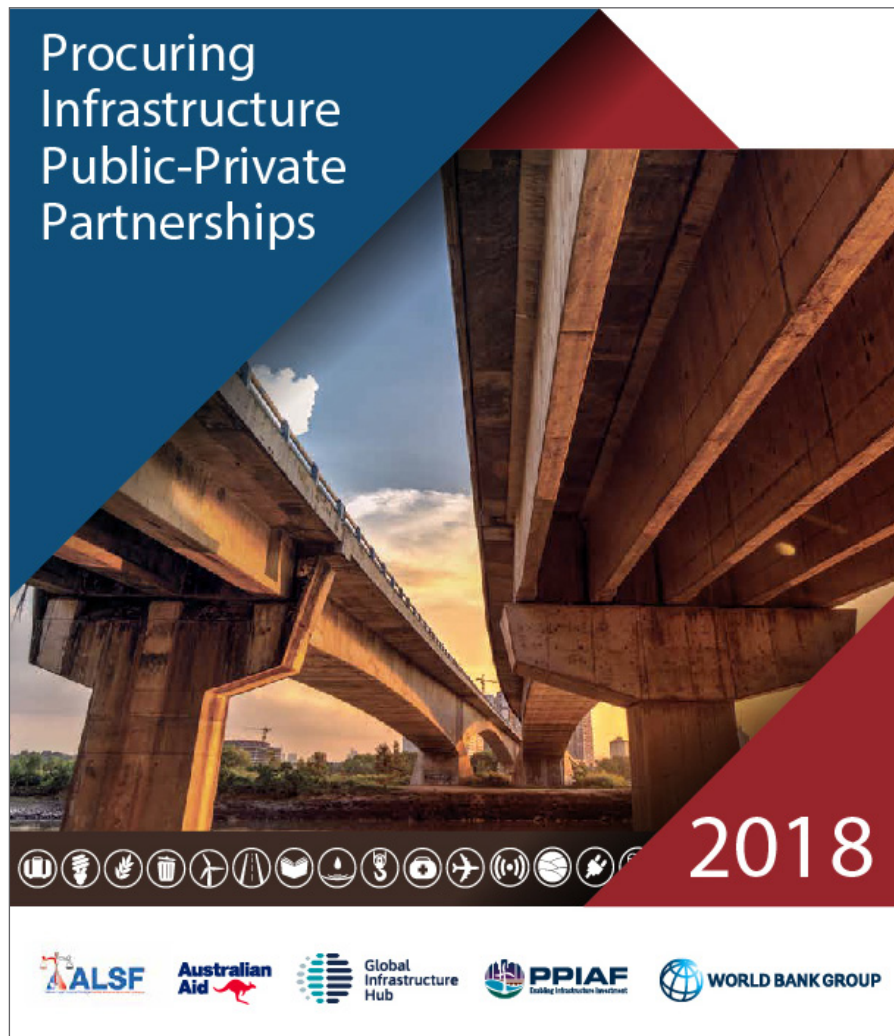
Dans le rapport 2018, les chiffres sont assez éloquents : Madagascar récolte 45 points en termes de préparation des PPP, 59 au niveau de la passation de marchés, 67 pour sa gestion des offres spontanées et 85 points pour sa gestion des contrats PPP.

Le rapport Benchmarking PPP Procurement repose sur un certain nombre de critères de notation dont la préparation des projets PPP, la passation de marchés, la gestion des contrats PPP et la gestion des offres spontanées. Pour 2018, un nouveau paramètre a été pris en compte, celui de l'évaluation des cadres réglementaire et institutionnel sur les PPP. Et c'est justement à ce niveau que Madagascar a enregistré une amélioration notable.

« La Loi sur le PPP a été approuvée en 2015 mais ses dispositions n'ont pas fourni assez de détails pour un cadre complet régissant les PPP. En 2017, deux décrets d'application de la loi sur le PPP ont été adoptés, en l'occurrence le Décret 2017-149 relatif aux modalités d'application des dispositions concernant la passation des contrats de partenariat public-privé, et le Décret 2017-150, relatif au cadre institutionnel des PPP », indique le rapport Benchmarking PPP Procurement.

Il faut savoir que parmi les précisions apportées par ces décrets d'application de la Loi PPP figurent entre autres les étapes obligatoires de préparation d'un projet de contrat PPP, une spécification expresse de la période minimale pour soumettre des propositions, ou encore une réglementation plus détaillée des renégociations.

L'élaboration des guides, manuels et autres outils avec les appuis de la BAD et du PPIAF devra encore améliorer les notations de Madagascar



pour 2019. Deux autres décrets d'application de la Loi PPP à savoir le Décret sur le Dialogue compétitif ainsi que celui relatif aux PPP de moindres envergures sont également en cours de rédaction.

Mis à part les cadres juridiques, les pratiques font également l'objet d'une évaluation dans les rapports. Il est ainsi important que toutes les parties prenantes se conforment aux normes et standards nationaux dans la pratique du PPP pour pouvoir avancer encore plus dans la notation. L'objectif principal est de rassurer les investisseurs quant à la conformité de nos cadres juridiques aux bonnes pratiques et aux standards internationaux.

 Communication DP3P

Résumé de l'évolution des scores de Madagascar

Étapes	Evaluation 2017	Evaluation 2018
Préparation des PPPs	25	45
Passation des marchés PPP	30	59
Gestion des offres spontanées	33	67
Gestion des contrats PPP	47	85

ASSURANCE

CINQUANTENAIRE DE LA COMPAGNIE MALGACHE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES NY HAVANA

La compagnie malgache d'assurances et de réassurances Ny Havana célèbre cette année le 50^e anniversaire de son existence. En effet, cette compagnie a été créée en 1968 et elle est la première compagnie d'assurances malgache.

La compagnie malgache d'assurances et de réassurances (CMAR) Ny Havana célèbre cette année le 50^e anniversaire de son existence. En effet, cette compagnie a été créée en 1968 et elle est la première compagnie d'assurances malgache.

Depuis sa création, La CMAR Ny Havana a pu conforter sa place en tant que compagnie d'assurances de premier rang et figure parmi les leaders dans le secteur avec un capital de 10 700 000 000 Ariary. En 2017, une augmentation du chiffre d'affaires ainsi qu'une diminution des sinistres ont été constatées. Par ailleurs, en termes de présence, en 2018, elle est présente dans toute l'île à travers ses 24 agences centrales et projette de s'exporter dans la zone Océan Indien.

Dans le cadre de cette célébration, la compagnie d'assurances Ny Havana a construit sa 15^e agence directe à Nosy Be Hell-ville, inaugurée le 20 Août 2018 par le Ministre des Finances et du Budget, Madame Vonintsalama



Coupure de ruban lors de la cérémonie d'inauguration du Bâtiment du CMAR Ny Havana

ANDRIAMBOLOLONA, en présence des autorités locales et de la grande famille de Ny Havana conduite par la Présidente du Conseil d'Administration, madame Mbolahanta Mireille HAINGOMIARANTSOA et du Directeur Général Alain RAMAHENINA. Le bâtiment qui abritera l'agence directe, construit au centre de Hell-Ville comprend un rez-de-chaussée avec un étage et servira de bureaux. Selon le Di-

recteur Général, ce nouveau local est construit en récompense de la fidélité de la clientèle de Nosy Be.

Le Ministre des Finances et du Budget quant à elle a félicité la Compagnie Ny Havana à l'occasion de cet anniversaire et de leur parcours pendant ces 50 ans d'existence, mais surtout souligné la bonne gestion financière. Elle a également félicité la population pour le nouveau bâtiment qui offre un embellissement à la ville et rajoute de la modernité à Hell-Ville. Par ailleurs, le Ministre des Finances et du Budget a évoqué le soutien que les compagnies d'assurances peuvent offrir aussi bien dans la vie quotidienne que dans l'entrepreneuriat et encourage ainsi les habitants de Nosy Be à approcher l'assurance Ny Havana pour prendre connaissance et bénéficier des offres en assurance mises à leur disposition.



Le Nouveau bâtiment de Ny Havana à Nosy be Hell Ville

 Communication Cabinet

DIRECTION GENERALES DES DOUANES

L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES : un élément clé de l'intégration régionale en Afrique.

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du renforcement du commerce intra-africain, après le Gabon et le Kenya, la Douane malgache a accueilli ses consœurs de l'Union Africaine (UA) pour la 3^{ème} réunion des experts douaniers de l'Union Africaine sur le développement de la stratégie de facilitation des échanges pour les pays africains les 09 au 11 mai derniers. Les différents acteurs concernés par la chaîne d'approvisionnement ont participé à cette réunion. Il s'agit des experts en douane des Etats membres de l'UA, des représentants des organisations internationales s'occupant de facilitation des échanges (Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Organisation Mondiale des Douanes (OMD), des organismes des Nations Unies, ...) et des institutions de renforcement de capacité dans le domaine de la facilitation des échanges.

L'Afrique est aujourd'hui encore une destination commerciale onéreuse, avec des coûts commerciaux disproportionnés et des coûts de transaction accrus. Cela constitue un énorme frein au développement économique des pays africains et un obstacle à l'intégration régionale, voire l'intégration de l'Afrique sur le marché mondial.

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, entré en vigueur l'an dernier, renforce le système commercial multilatéral et met l'accent sur les efforts de facilitation visant à réduire les coûts et le temps associé à la mainlevée et au dédouanement des marchandises à travers les frontières. Ses dispositions, impliquant la simplification et l'harmonisation des



La douane malgache accueille ses consœurs de l'Union Africaine pour la 3^{ème} réunion des experts douaniers sur le développement de la stratégie de la facilitation des échanges pour les pays africains

procédures douanières et de transit, conduisent à générer des coûts importants pour les pays membres (à terme, réduire les coûts commerciaux d'environ 14% en moyenne et augmenter de 20% les nouveaux produits exportés).

Ces trois jours d'échanges et de partages sur les efforts menés par chaque pays membre en termes de facilitation des échanges transfrontaliers ont conduit à la validation de la stratégie de facilitation des échanges pour les Etats membres de l'Union Africaine. Une série de recommandations sur la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) par les pays membres de l'Union Africaine a également été avancée.

Pour le cas de Madagascar, depuis la ratification de l'accord en juin 2016, le Comité national sur la Facilitation des Echanges (CNFE) a été mis en place et est fonctionnel. Il est coprésidé par la Direction générale des douanes et la Direction générale du commerce extérieur. La notification de la catégorie A a été faite en 2016 ; les catégories B et C ont été validées l'an dernier et adoptées en Conseil de Gouvernement vers le début de

cette année 2018. Et tout dernièrement, la feuille de route de la mise en œuvre de l'accord a été validée par les membres du Conseil.

Le Directeur Général des Douanes, Eric Narivony RABENJA, dans son allocution de bienvenue lors de la cérémonie d'ouverture de ladite réunion, a souligné l'importance capitale que la Douane malgache accorde à cet AFE et à l'intégration régionale. Lui d'affirmer que : « *Améliorer les procédures commerciales dans un pays est d'intérêt limité si ses voisins n'entreprennent pas des mesures similaires* ». Pour sa part, Madame le Ministre des Finances et du Budget, Vonintsalama Sehenosoa ANDRIAMBOLOLONA, qui a honoré de sa présence la cérémonie, a félicité et encouragé l'initiative étant donné le rôle primordial qu'occupent les échanges économiques dans le développement d'un pays et en particulier pour le continent africain qui en est encore à sa phase d'émergence. Elle salue également les efforts entrepris par Madagascar dans le cadre de la mise en œuvre de l'AFE.

 Communication DGD

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

RÉFORME DES ETABLISSEMENTS PUBLICS : Un projet de loi en gestation

Depuis 2016, le Ministère des Finances et du Budget (MFB), via la Direction Générale du Budget a entamé une réforme visant à assainir la gestion administrative et financière des Établissements publics (EP) et à améliorer la transparence dans leur gestion. En effet, les règles et les principes de gestion et de contrôle des finances publiques au sein de ces établissements nécessitent une clarification et un renforcement. Et ce, pour consolider leurs performances et conforter leur contribution au développement du pays.

Lacune des textes

Suite à une collecte d'informations sur les problématiques des EP auprès des différents départements du MFB, un état des lieux a été dressé par les entités initiatrices de ce projet.

En effet, il a été constaté que les textes régissant les règles de création de nouvelles catégories d'établissements publics ainsi que le contrôle et leur fonctionnement comportaient des lacunes non négligeables ; la seule loi (*loi n° 98-031 du 20 janvier 1998 portant définition des établissements publics et des règles concernant la création de catégorie d'établissement public*) qui constitue un texte législatif régissant les EP à Madagascar ne définit aucunement les règles de création. Aussi est-il décidé d'une refonte ainsi que d'une création de textes renforçant ces textes.

Première étape de la réforme

Au début du second trimestre de cette

année, un groupe de travail en charge de l'élaboration du texte de la refonte a été mis en place. Différentes entités y sont représentées, à savoir : la Direction Générale du Budget, la Direction Générale du Contrôle Financier, la Direction Générale de l'Audit Interne, la Direction Générale du Trésor, le Secrétariat Général de la Présidence et la Direction de la Législation et du Contentieux (Primature). Le groupe de travail axe ses réflexions sur des thèmes bien définis :

- Précision de la définition d'un EP, renforcement du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable
- Reclassification des EP dans les deux (02) régimes EPA/EPIC
- Création de catégories d'EP
- Détermination des organes des EP et précision de leurs rôles
- Précision sur le régime financier des EP
- Uniformisation des statuts du personnel des EP

Le projet de loi fixant les principes régissant les Etablissements Publics ainsi que les règles de créations de catégories d'Etablissements publics a été adopté en Conseil des Ministres le 26 juillet 2018 et sera présenté au Parlement. Ce projet de loi est la première étape de la mise en route de la réforme des Établissements publics. Son adoption sera suivie des textes règlementaires d'application et des mesures d'accompagnement pour sa mise en œuvre.

 Communication DFB

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE : Les documents budgétaires bientôt au complet

La transparence budgétaire est un des piliers de la bonne gouvernance financière, principe que le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a cœur de mettre en œuvre, via la Direction Générale du Budget (DGB). Des réformes en ce sens ont été entamées depuis des années, et ce, pour le respect du Code de la transparence budgétaire. Pour rappel, le Code de la transparence budgétaire est un outil d'évaluation de la bonne gouvernance budgétaire et qui donne une meilleure visibilité sur les performances et les situations budgétaires. Il permet entre autres de faciliter la participation citoyenne, mais aussi d'évaluer ces performances.

Cette année, la DGB s'apprête à produire le dernier élément de conformité au-dit code en produisant un Rapport de milieu d'année ou RMA, prévu pour fin septembre 2018. Il s'agit d'un document d'analyse de l'impact budgétaire, une évaluation exhaustive de la performance budgétaire par rapport aux stratégies établies dans le Budget initial. C'est également d'un outil d'évaluation permettant d'ajuster la répartition du budget.

Le RMA comporte en effet des informations relatives au contexte macroéconomique, budgétaire et financière, la dette Publique ainsi que les emprunts contractés par l'Etat en termes de réalisations effectives au cours du premier semestre de l'année budgétaire. Les prévisions actualisées du second semestre de la même année, y sont également présentées.

La Direction Générale du Budget a pour rôle de mener la réalisation du RMA en collectant ces données en collaboration avec d'autres

entités comme le Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP), la Banky Foiben'ny Madagasikara (BFM), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale du Trésor (DGT). Une réunion d'information et de sensibilisation avec ces différents départements a déjà eu lieu au mois de Février.

Avec la mise en place de ce dernier document budgétaire pour compléter les neuf autres déjà opérationnels, Madagascar remplira les conditions reconnues au niveau international pour la transparence budgétaire. Les dix documents à produire recommandés par le Code de la transparence budgétaire sont :

1. La lettre de cadrage qui correspond au rapport préalable au budget
2. Le projet de loi des finances initiale qui est le projet de budget annuel du pouvoir exécutif
3. Le budget adopté,
4. Le budget de citoyen ou le résumé simplifié du PLFI,
5. Les rapports en Cours d'année que sont les revues budgétaires trimestrielles
6. La revue/rapport de milieu d'année ou RMA
7. Le rapport de fin d'année,
8. Le rapport d'audit qu'est la loi de règlement,
9. Autres rapports d'audit externe (rapport de la cour des comptes),
10. Les prévisions Macroéconomiques.

 Communication DFB

FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT MADAGASCAR ENTRE TRIOMPHE, PRUDENCE ET JUBILATION

“**Q**ue la Fec commence » pouvait-on voir dans les colonnes des quotidiens de la grande île, il y a de cela deux ans. La jubilation se reflétait au niveau des autorités compétentes. Suite à la décision du Conseil d’administration du Fonds Monétaire International (FMI) d’approuver un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) d’un montant de 304,7 millions de dollars. Un accord qui court sur 40 mois divisés en plusieurs tranches à débloquer selon des conditions de performance de gouvernance et de gestion précise.

En effet, le FMI a noté une satisfaction dans les résultats macroéconomiques enregistrés dans le cadre du programme de référence, de septembre 2015 à mars 2016 et cela a motivé sa décision. Des obligations de résultat qui concernent, entre autres : la rigueur dans la lutte contre la pauvreté, contre la corruption, contre les trafics ou autres fraudes douanières, etc.

En 2017, la croissance économique est restée solide, en dépit de la sécheresse, du cyclone et de l’épidémie de peste que le pays a subie. Tous les critères quantitatifs ont été atteints avec des marges considérables pour la majorité. Les différentes réformes faisant l’objet de repères structurels ont été réalisées.

Alors que Madagascar est pleinement engagé dans le défi, récemment, la troisième revue du programme a déclenché le décaissement de la quatrième tranche de 44,25 millions de dollars dans la mesure où les efforts du gouvernement ont été notés positivement.

Le taux de croissance économique, qui dépasse 4 % depuis 2016, reflète la tendance de relèvement progressif de l’économie. Dans cette même ligne, Madagascar a continué à déployer des efforts dans la mise en œuvre des réformes appuyées par le programme FEC.



LA PRUDENCE EST DE MISE

Cependant, malgré que les indicateurs aient tendance à être au vert, la prudence reste de mise comme l'avaient déjà indiqué certains observateurs.

« Attention au piège des subventions » avait dit Patrick Imam l'ancien représentant du Fonds monétaire international (FMI) à Madagascar. On se retrouve précisément avec des subventions supplémentaires pour la JIRAMA.

La situation de cette société d'État qui plombe le budget de l'État continue d'être sous étroite observation.

Les réformes sont menées de manière à être réalisées à temps et à terme, tel que planifiées. Cela est de rigueur, car avec une synchronie dans leur mise en œuvre, on évitera que les efforts soient annihilés ou ruinés. L'éternel recommencement sera ainsi évité.

Par ailleurs, vers la fin de l'année 2017, le pays avait fait face à une pression inflationniste majeure venant essentiellement du principal produit de consommation: le riz, lequel pèse lourd sur l'indice des prix à la consommation. Une hausse importante du prix du riz due à une baisse de la production, suite au passage du cyclone Enawo avait aggravé l'inflation. Les tensions sur le marché du riz se sont, depuis, estompées. Mais, la tendance inflationniste n'a pas pour autant complètement disparue, en raison glissement continu de l'ariary. Les mesures monétaires pour l'endiguer sont prises.

SATISFECIT

Sans perdre de vue les défis, l'heure est au satisfécit. Madagascar est l'un des rares pays d'Afrique à avoir pu satisfaire trois revues de suite d'un programme FEC. Et cela est d'autant plus estimable que le Pays est en période électorale ; une période complexe et difficile pour la mise en œuvre de réformes. Le redressement socio-économique est en marche !



 Communication Cabinet



TRÉSOR PUBLIC : VERS LA MISE EN PLACE DU COMPTE UNIQUE DU TRÉSOR

Le Compte Unique du Trésor (CUT) est une pratique internationale en matière de modernisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat. Il s'agit d'une structure unifiée des comptes bancaires des administrations publiques – Etat, Collectivités territoriales décentralisées, Etablissements publics, Fonds provenant des aides et emprunts extérieurs et Sociétés à participation publique. Géré par le Trésor Public, le CUT donne une vue consolidée des liquidités disponibles et permet leur fongibilité.

Principe de l'unité de caisse et de la trésorerie

Le CUT est fondée sur le principe de l'unité de caisse et de la trésorerie. L'ensemble des organismes publics et parapublics gérant les deniers publics ont l'obligation légale de dépôt de fonds au Trésor. Tous les flux d'encaissement et de décaissement de ces entités, sauf dérogations autorisées par les lois et règlements, devront y être retracés afin d'éviter l'existence d'opérations financières gérées en dehors du circuit du Trésor. Cette réforme est incontournable pour l'efficacité et la transparence dans la gestion des fonds publics.

Objectifs

Disposer d'une information complète et en temps réel sur toutes les ressources publiques et renforcer la crédibilité financière

de l'Etat. Tels sont les principaux objectifs du CUT. Outre la transparence et la traçabilité au niveau des opérations de trésorerie de l'Etat, le CUT vise à faciliter la gestion active de la trésorerie. Par ailleurs, il permet d'appréhender et maîtriser à tout moment la situation de trésorerie de l'Etat et de réduire la tension de trésorerie, de limiter le recours à l'emprunt et de placer les excédents. Dans le cadre de l'endettement, l'objectif du CUT est de recourir le moins possible à l'emprunt qui est très coûteux pour l'Etat ou l'optimiser s'il faut y avoir recours.

Le CUT permet d'intégrer tous les fonds gérés en dehors du circuit du Trésor et d'avoir une vue d'ensemble et consolidée sur les ressources disponibles. A partir de ces informations, l'Etat peut

honorer les obligations de paiement aux échéances prévues et éviter l'accumulation d'arriérés de paiement. Le CUT contribue aussi à éviter les fonds dormants et à réduire les délais de paiements.

CUT et gestion de trésorerie

La mise en place du CUT est indispensable pour répondre à ces objectifs. En effet, grâce à la fongibilité des tous les avoirs publics, l'Etat dispose d'une meilleure visibilité des ressources et de marges de manœuvres financières.

Principe actuel du Compte courant du Trésor

Le compte courant du Trésor ouvert actuellement au niveau de Banky Foiben' i Madagasikara (BFM) est l'émanation du CUT dans la mesure où les flux financiers de

la plupart des organismes publics rentrant dans le périmètre du CUT y sont déjà constatés. A cet effet, les comptes de disponibilité des comptes supérieurs du Trésor (PGA, RGA, TG/TP) *ouverts auprès des représentations territoriales du BFM font l'objet de nivellement quotidien au compte courant du Trésor.

Le Trésor Public est bien entendu en mesure de connaître la situation des liquidités de l'Etat gérées par son réseau comptable. Cette situation reste cependant parcelle et cloisonnée étant donné d'une part, le nombre des entités publiques évoluant en dehors du circuit du Trésor et d'autre part, la multitude des comptes ouverts dans les établissements bancaires et financiers.

Parties prenantes de cette réforme

A part le Trésor Public qui pilote le projet, tous les organismes publics, la BFM et les institutions financières et bancaires sont concernés par cette réforme.

Des changements seront apportés dans la structure des comptes ouverts à la BFM, sur les moyens de paiement, sur le recouvrement des recettes, sur l'exécution des dépenses publiques, sur les systèmes d'information et sur la gestion des comptes de dépôt des correspondants du Trésor Public. Il y aura bien évidemment des réorganisations comptables à mettre en place.

Différentes étapes dans la mise en place du CUT

Madagascar a opté pour la progressivité dans la mise en œuvre du CUT. Une première évaluation du CUT a été effectuée en 2014 à l'aide de l'outil de la Banque Mondiale. C'est en 2015 que la mise



Scéance d'information sur le CUT avec les chefs comptables supérieurs à Antananarivo

en place du CUT a été décidée. En 2016, suite à une mise à jour de l'évaluation, un plan d'actions intégré de mise en œuvre a été établi. Le Trésor Public est actuellement dans la réalisation progressive des activités consignées dans ce plan d'action. Ainsi, ont été réalisés, le recensement des comptes des organismes publics ouverts auprès des banques commerciales et des institutions de microfinance ; la validation de la structure du CUT de Madagascar par les autorités supérieures; l'élaboration de convention avec les établissements bancaires et financiers et la rencontre avec les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

Obstacles rencontrés

Le recensement et la clôture des comptes des organismes publics ouverts dans les banques commerciales font parti des difficultés rencontrées. Il y a aussi le taux de couverture bancaire assez bas sur le territoire malgache, d'où de la difficulté de bancariser tous les fonctionnaires et le moyen de paiement qui reste en grande partie le numéraire. Concernant les fonds provenant des aides et em-

prunts extérieurs, on peut citer la réticence de certains bailleurs de fonds d'intégrer leurs fonds dans le CUT. Enfin, pour les collectivités territoriales décentralisées, le principal obstacle est l'existence des communes rurales dont les opérations ne sont pas encore gérées par des comptables publics.

Opérationnel en 2019

Le CUT est prévu d'être opérationnel en 2019. Les actions préalables à la mise en place du CUT devront être normalement achevées avant la fin de l'année 2018. La démarche participative ainsi que l'ouverture et écoute des partenaires sont parmi les facteurs clés de succès d'une réforme. Une action de sensibilisation des parties prenantes, des séances de formation ainsi que la rédaction de guide sur le fonctionnement du CUT sont parmi les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du CUT.

Coopération internationale dans le cadre de la mise en place du CUT

En matière de réforme, la coopération internationale est indispensable afin de tirer parti des expériences des autres pays et de l'évolution de leur système en vue de l'amélioration de la gestion des finances publiques malgaches. Dans le cadre de la mise en place du CUT, un Conseiller résident du Bureau de l'Assistance Technique du Département du Trésor des Etats-Unis est dans nos murs depuis le mois de Mars 2016 pour collaborer avec la Direction Générale du Trésor dans la mise en place du CUT et le renforcement de la gestion de trésorerie. La mission prendra fin en

Février 2019.

La collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques Françaises (DGFIP) en matière de la mise en place du CUT consiste à envoyer des cadres de la Direction Générale du Trésor pour participer à des séminaires sur le compte unique du Trésor. Des experts sont aussi venus à Madagascar pour partager leurs expériences et de voir la pratique malgache afin d'apporter des recommandations.

Des responsables du Ministère des Finances et du Budget ont égale-

ment effectué des visites d'études au Maroc afin de voir et de discuter avec leurs homologues marocains du Ministère de l'Economie et des Finances des réformes budgétaires, financières et comptables mises en œuvre dans ce pays. En particulier, des échanges approfondis avec les cadres de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) ont eu lieu concernant le système du CUT marocain. A l'occasion de la dernière rencontre qui s'est tenue à Rabat au cours du mois de Mai 2018, la coopération a été officiellement concrétisée par la signature d'une convention entre les deux Ministères.

SYSTEME INTEGRÉ DE GESTION DES OPERATIONS DE CHANGE

SUR PC & MOBILE

SANS DÉPLACEMENT - TRAITEMENT ACCÉLÉRÉ - MOINS DE PAPIERS - CONSULTATION EN TEMPS RÉEL - STATISTIQUES À JOUR

Le Trésor Public informe
LES OPERATEURS ECONOMIQUES
de la dématérialisation des opérations
de domiciliation des factures import - export

A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2017

Accessibilité en ligne aux fonctionnalités du SIG-OC**

Condition : Inscription et validation du compte SIG-OC

** des frais de gestion et de traitement des dossiers seront appliqués ultérieurement.

A TRAVERS LE SIG-OC :

- Effectuez directement en ligne votre demande de domiciliation des factures import-export.
- Consultez en ligne l'évolution de la situation de traitement de votre demande.

COMMENT S'INSCRIRE ET CRÉER SON COMPTE?

En ligne sur : <https://www.dof-tresorpublic.mg>

Critères d'accès :

- Adresse mail active,
- Informations fiscales et bancaires à jour.

Pour information :

Direction des Opérations Financières - Service de la Finance Extérieure
Immeuble Trésor Ampeloha 1er étage
Tel : 034 07 621 92 - Mail : sigoc@mooov.mg

SIG-OC
Ensemble, nous progressons

Vola tsara kajy, mahatsara fihavanana

LOI DES FINANCES RECTIFICATIVES 2018

MAINTENIR LA STABILITÉ MACRO-ÉCONOMIQUE ET GARDER LE CAP SUR LES OBJECTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les effets de la conjoncture mondiale, la volonté de raffermir les réformes sur le plan socio-économique et les perspectives en matière de résultats financiers ont conduit à l'adoption d'une Loi de Finances Rectificative (LFR). En fin de compte, le budget rectifié pour 2018 va dans le sens du maintien de la stabilité macro-économique et des objectifs socio-économiques.

Face aux pertes enregistrées par la JIRAMA, suite aux hausses successives du prix du pétrole brut combinées à la dépréciation de l'Ariary durant plusieurs mois (ceux-ci ayant notamment rendus plus chers le gazole et le fuel utilisés dans les centrales thermiques de la JIRAMA), ainsi qu'à l'accumulation des arriérés de la compagnie, une subvention supplémentaire lui est nécessaire pour concrétiser ses objectifs financiers pour 2018.

Par ailleurs, une augmentation de la provision de dépenses de personnel de l'Etat s'est avérée nécessaire, afin d'assurer le paiement intégral des soldes et pensions dans le secteur public, jusqu'à la fin de l'année, suite à un audit mené, au début de l'année 2018, dans ce domaine.

Mais, ces dépenses supplémentaires sont globalement couvertes par des recettes budgétaires qui s'annoncent meilleures que ce qui a été prévu initialement, grâce notamment à des performances accrues au sein des administrations fiscales et douanières, ainsi que par des décaissements supplémentaires

d'aides extérieures.

Plus précisément, l'augmentation des dépenses publiques liées en particulier à la dotation de 100 milliards d'Ariary supplémentaires de subvention à la JIRAMA, auxquels s'ajoutent 76,3 milliards d'Ariary supplémentaires destinés au crédit de la solde et 33 milliards d'Ariary pour le renflouement de la caisse de retraite des agents de l'Etat, est globalement compensée par un accroissement des recettes, notamment 65 milliards d'Ariary de recettes fiscales et douanières en plus par rapport aux estimations initiales, 144 milliards d'Ariary d'aides budgétaires en plus, provenant notamment de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et de la BAD. Au final, l'équilibre budgétaire pour 2018 est globalement maintenu, pratiquement dans les mêmes termes que ceux prévus par la loi de finances initiale (LFI) 2018, voire un léger repli du déficit public à 3,3% du PIB dans la LFR, contre 3,5% dans la LFI 2018.

Les modifications ainsi introduites n'affectent pas les programmations initialement établies par les ministères et

autres institutions publiques, lesquelles peuvent poursuivre la mise en œuvre de leurs programmes et répondre aux priorités de développement, comme il a été prévu dès le départ.

En clair, les budgets alloués aux «programmes» prioritaires pour 2018 – notamment : l'organisation de l'élection présidentielle, le renforcement de la sécurité, le soutien aux secteurs sociaux, le renforcement de la lutte contre la corruption, le développement rural et la mise en place d'infrastructures structurantes – sont globalement maintenus.

La Loi de Finances Rectificative 2018 a été votée par le Parlement le 29 juin 2018 pour ensuite être validée par la HCC le 12 juillet à travers la décision n°20-HCC/D3. Cette LFR 2018 traduit une fois de plus la volonté du peuple malagasy d'atteindre ses objectifs de développement et ce, à travers la réaffirmation de ses priorités. Elle va également dans le sens de la concrétisation de nos programmes avec les partenaires techniques et financier, entre autres, le Fonds Monétaire International.

 Communication DGB

RESEAU DES MINISTRES DES FINANCES DES PAYS FRANCOPHONES 2018

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ SCRUTÉ À LA LOUPE

Sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le réseau des Ministres et Experts des Finances des pays francophones à faible revenu a été créé en 2010 afin de permettre aux pays membres de discuter de problématiques communes, de procéder à des échanges d'expériences, et de dresser des éléments de plaidoyer que le pays président porte auprès des institutions internationales et partenaires de développement telles que la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, le G20. L'objectif est ainsi d'engager des dialogues pour que les besoins et recommandations du réseau puissent être discutés et pris en compte au niveau de ces institutions. Chaque année, les Experts et les Ministres des

finances se réunissent en marge des Assemblées de printemps de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International et la présidence est assurée de manière tournante tous les deux ans par un pays membre. Pour la période 2016-2018, il revient à Madagascar d'assurer cette présidence.

Depuis quelques années maintenant, la question du financement du développement a été au cœur des préoccupations du réseau. Le Partenariat Public-Privé (PPP) a été reconnu dans le Programme d'Action d'Addis-Abeba adopté en 2015*, comme étant un mécanisme pertinent en tant qu'outil complémentaire pour le financement du développement. Toutefois, les Ministres ont constaté des problématiques communes aux

pays membres en matière de formulation et d'exécution des projets PPP. Il concerne l'inexistence ou insuffisance d'un environnement permettant un développement approprié de bons projets : cadres juridiques et institutionnels adaptés, compétences spécifiques en matière de PPP au sein du secteur public pour structurer les projets, capacités d'analyse et de négociations financières et juridiques des contrats PPP, politiques de transparence et de redevabilité des PPP. Cet état des lieux a conduit à la décision d'adopter le thème du Partenariat Public-Privé comme principal sujet de discussions pour 2016-2018.

Ainsi, une étude globale sur les expériences des pays francophones du réseau en matière de PPP, com-



Les membres du Réseau des Ministres et Experts des Finances des pays francophones à faible revenu

plétée par la réalisation d'études de cas permettant d'étudier plus en détail les expériences du Ghana et du Sénégal ont été lancées en 2016. Elles ont porté sur (i) l'analyse des projets mis en œuvre au moyen de PPP dans les pays francophones du réseau et d'autres pays du monde ayant une expérience particulière en matière de PPP ; (ii) l'identification des principales forces et faiblesses des PPP pour le financement des infrastructures et des services publics, ainsi que les besoins de renforcement de capacité des pays pour améliorer leur efficacité ; (iii) la formulation de recommandations pour améliorer les PPP, en termes de coûts et risques ainsi que de qualité et accès des infrastructures et services délivrés, et pour renforcer la capacité des pays à les mettre en œuvre.

Les résultats des études ont été diffusés à la réunion des Ministres en avril et octobre 2017. Les principales conclusions et recommandations font ressortir (i) le besoin de mieux définir le concept PPP pour ne pas l'utiliser pour toute forme d'arrangement entre le secteur public et le secteur privé, (ii)

la nécessité de mise en place de cadre juridique et institutionnel forts et alignés avec les principes reconnus en matière de gestion des finances publiques pour que les projets PPP ne génèrent pas des fardeaux supplémentaires pour le budget de l'Etat, (iii) l'importance du choix avisé et de priorisation des projets à exécuter en PPP, (iv) la collaboration souhaitée avec les partenaires du développement pour la mise en place de l'environnement, la réduction des coûts de financement des projets, (v) la répartition optimale des risques entre le secteur public et le partenaire privé, (vi) la nécessité de s'assurer que les projets PPP ont des impacts plus importants sur le développement, et (vii) la mise en place de systèmes de transparence et de redevabilité appropriés.

Par la suite, les Ministres ont demandé au réseau des Experts PPP des finances de tenir un atelier technique pour approfondir plusieurs domaines dégagés des conclusions des études, notamment les besoins prioritaires en renforcement de capacités ainsi que les questions spécifiques qui méritent d'être relayées par la présidence du réseau auprès des Institutions internationales.

Cet atelier a eu lieu à Cotonou Bénin, au mois de décembre 2017. Les quatre domaines identifiés par le réseau des ministres ayant fait l'objet des discussions sont (i) la

définition des politiques permettant de décider de la pertinence des PPP, (ii) le renforcement des cadres juridiques et institutionnels des PPP, (iii) l'analyse des risques, des coûts et du rapport qualité-prix des PPP, (iv) la négociation et la renégociation de contrats équilibrés entre le secteur public et le partenaire privé ainsi que les mécanismes de transparence et de redevabilité.

Les conclusions et recommandations ont été partagées lors de la réunion du réseau des Ministres à Washington DC, Etats-Unis en avril 2018. En termes de plaidoyer auprès des Institutions internationales, le Ministre de l'Economie et du Plan, le Général de Corps d'Armée Herilanto RAVELOHARISON, qui a représenté le Ministre des Finances et du Budget, a eu des entretiens avec la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le Groupe du Commonwealth ou encore le G20 pour échanger et transmettre les desiderata du réseau.

A noter que la proposition de l'Expert des finances de Madagascar pour la constitution d'un groupe PPP au sein du réseau a été retenue, et ce, pour permettre le suivi des actions et l'enrichissement des échanges entre experts des finances.

Le réseau des Ministres des Finances des pays francophones à faible revenu

Création : 2010

Objectif : Appuyer les efforts pour mobiliser plus de financements adaptés aux besoins des pays membres

Présidence actuelle : Madagascar
Pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ghana, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Tchad



Communication DP3P.

*«48. Nous constatons que l'investissement public et l'investissement privé ont l'un et l'autre un rôle important à jouer dans le financement des infrastructures, notamment par le canal des banques de développement, des institutions de financement du développement et des instruments et mécanismes tels que les partenariats public-privé, le financement mixte, qui allie le financement public concessionnel et le financement privé aux conditions commerciales et des connaissances spécialisées provenant du secteur public et du secteur privé, les véhicules financiers à vocation spéciale, le financement des projets sans recours, les instruments de réduction des risques et les fonds communs de placement... »

TRÉSOR PUBLIC

L'ÉTAT ACTIONNAIRE DANS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES : Une opportunité pour le secteur privé

L'Etat malagasy se tourne de plus en plus vers les Institutions financières internationales pour ses participations financières. Un investissement rentable lui permettant d'être plus performant dans ses actions de développement mais aussi une opportunité pour le secteur privé d'élargir ses sources de financement.

Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB), Trade and Development Bank (TDB), AFRICA 50 et la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK). Il s'agit des quatre Institutions financières internationales auprès desquelles l'Etat Malagasy est devenu membre récemment. Ces investissements à l'international permettent à l'Etat Malagasy soit de bénéficier des dividendes en devise qui sont versées directement dans la caisse de l'Etat (Budget général), soit de bénéficier davantage de financement lui permettant de stimuler la croissance et de réaliser des infrastructures ou des projets d'investissement. Mais il n'est pas non plus le seul bénéficiaire. Le secteur privé peut aussi tirer des avantages de cette qualité d'actionnaire de l'Etat malagasy auprès de ces Institutions financières internationales. Des avantages qui devront leur permettre de développer leurs activités et participer pleinement au développement économique du pays.

En effet, les entreprises privées répondant aux critères fixés par les Institutions financières auprès desquelles l'Etat malagasy est actionnaire peuvent trouver des financements et des partenaires d'affaires auprès de ces Institutions. Elles peuvent notamment avoir droit à des prêts, des partici-

pations directes ou des différentes formes de garantie ou souscription de titres. Elles peuvent aussi jouir de l'expertise de ces Institutions. Les conditions de financement varient selon les projets et sont fonction des risques inhérents aux projets. Les taux sont définis par le marché. Néanmoins, l'entreprise doit principalement être bancable, c'est-à-dire que le projet est non seulement rentable pour l'entreprise qui le lance mais permet aussi aux créanciers de voir leurs créances remboursées en temps et en heure. Chaque Institution financière a un comité de crédit qui étudie les projets avant tout financement.

AFREXIMBANK

La Banque africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK) est une Institution financière internationale, créée en 1993, à l'initiative de la Banque Africaine de Développement (BAD). Elle a son siège social au Caire, Egypte. Créée par des Gouvernements africains ainsi que des investisseurs, son objectif est de financer et de promouvoir les échanges commerciaux intra et extra-africains. Elle compte 43 pays africains membres.

AFREXIMBANK propose 37 programmes et facilités de crédits qui sont regroupés dans trois grands programmes. Le premier touche les programmes d'expansion et de

diversification du commerce africain qui sont des offres classiques dans le cadre des opérations d'importation et d'exportation telles que les effets de commerce, l'escompte... Le second concerne les projets et programmes de développement des exportations tels que les financements de projets, la garantie dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP)... Et enfin il y a les programmes spéciaux notamment des conseils aux entreprises.

Les domaines d'intervention privilégiés de la Banque sont les projets d'infrastructure (oléoducs, centrales énergétiques, télécommunications, ports...), les projets miniers et les projets touristiques. L'objectif étant de stimuler l'expansion, la diversification et le développement soutenu du commerce africain tout en opérant comme une Institution financière de première classe à but lucratif.

Tout candidat intéressé par les programmes et les facilités de financement, œuvrant dans le secteur privé ou public, peut adresser sa demande de financement à la Banque. Pour cela, le demandeur doit présenter une description du projet : nouveau projet ou extension, son but, le montant, la durée, la garantie censée être offerte... Les informations générales (l'identité du demandeur, le statut juri-

dique, la structure du capital, les activités, les principaux dirigeants, les marchés desservis...) et les informations financières (les états financiers, les besoins en capitaux, l'historique d'emprunts et références bancaires...) le concernant accompagneront la demande.

AFRICA 50

L'AFRICA50 est une compagnie financière à statut spécial lancée officiellement en septembre 2014 à l'initiative de la BAD. Ayant son siège au Maroc, c'est une Institution financière à orientation commerciale. Entité autonome, elle est juridiquement et financièrement indépendante du groupe de la BAD.

L'objectif de l'AFRICA 50 est de financer les infrastructures en Afrique. Son objet social s'articule ainsi autour de la promotion du développement des infrastructures en Afrique à l'aide de fonds provenant de sources diverses, dont, entre autres des souscriptions au capital, des emprunts et des dons. L'AFRICA 50 identifie les projets par le biais de son réseau et de ses actionnaires, engageant les parties prenantes tout au long du cycle de l'accord grâce à des relations avec les Gouvernements et les partenaires du secteur privé. Ceci, afin d'identifier et d'éliminer les obstacles pour faire avancer les projets jusqu'à la clôture financière. Elle atténue les risques grâce à une structuration innovante et à une évaluation financière. Elle participe ainsi au financement ou fournit des fonds à travers des prêts ou d'autres formes d'aide financière aux projets d'infrastructures financièrement et économiquement viables telle la construction, la réhabilitation, l'amélioration ou de l'expansion. Elle fournit également de l'assistance technique et des conseils sur les transactions selon les besoins liés aux projets d'infrastructures en Afrique.

Les projets nationaux et régionaux (privés ou PPP) à fort impact dans les domaines de l'énergie, des transports, des TIC et de l'eau sont les domaines privilégiés par AFRICA50.

Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB)

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) a été lancée en 2014 à Pékin. Il s'agit d'une banque de développement très active avec 80 pays membres à l'instar de la France, le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni, la Chine et le Japon. Madagascar figure parmi les cinq Etats Africains membres avec l'Egypte, l'Afrique du Sud, l'Ethiopie, le Soudan. La large distribution géographique des États membres et le pourcentage relativement élevé de capital à libérer ont un effet positif sur sa capacité de se financer à de bonnes conditions et de répercuter les emprunts sur les pays bénéficiaires. Par ailleurs, AIIB souhaite développer des projets en Afrique, en coopération avec la Banque mondiale et la BAD afin de soutenir le processus d'industrialisation du continent.

Le développement d'une infrastructure durable, de la connectivité transfrontalière et la mobilisation du capital privé sont les priorités thématiques de l'AIIB. Elle priorise ainsi les secteurs énergie, le transport et les télécommunications mais également les infrastructures rurales et le développement agricole. Il en est de même pour la protection de l'environnement et le développement urbain et la logistique.

L'AIIB propose aux intéressés des prêts, des crédits et émission des garanties mais aussi de la souscription des obligations et prise de participations aux fonds propres.

Elle octroie également une assistance technique et alloue des fonds spéciaux pour permettre aux pays les plus pauvres d'obtenir des financements à taux préférentiel. Faut-il savoir que l'AIIB peut accorder un financement dans la monnaie du pays concerné, dans le respect des politiques de minimisation des risques de change. A noter que les projets répondant aux critères initiaux sont discutés et approuvés par le comité exécutif. Il revient au responsable projet de la banque de juger la faisabilité et la bancabilité du projet. Une fois le projet jugé viable, un projet d'accord est rédigé et examiné par le comité d'investissement. Et c'est après que les documents du projet sont soumis au comité d'approbation d'AIIB.

Trade and Development Bank (TDB)

Fondée en 1985, la Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe pour le commerce et le développement ou TDB fait office de banque régionale du Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Elle dispose de deux sièges officiels à savoir au Burundi et Maurice. La TDB intervient dans 20 Etats membres et a comme mission de fournir un capital de développement et des services au sein de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe au moyen des solutions financières innovantes adaptées aux clients.

Dans le cadre du financement du commerce, la TDB intervient dans l'émission et la confirmation de lettre de crédit, les installations de financement avant expédition ou après expédition, l'octroi d'un prêt basé sur des actifs ou des prêts garantis par des titres, le financement des comptes clients et le financement structuré pour certains biens d'équipement ou actifs. En 2016, plus de

2,5 milliards de dollars de prêts sur le court terme ont été accordés. La banque finance également des projets et des infrastructures à travers l'octroi des capitaux à long terme pour les infrastructures publiques et pour les entreprises privées. Les installations à long terme sont généralement garanties par des Institutions de financement du développement et des organismes de crédit à l'exportation et le cofinancement a permis d'élargir la portée et de réduire l'exposition au risque.

Dans ses financements, la TDB privilégie les projets s'inscrivant dans les domaines de l'infrastructure, le transport, l'énergie, l'immobilier, l'industrie, les télécommunications, l'agro-industrie et les services financiers. Elle a par exemple financé le plus grand parc éolien africain, Lake Turkana Wind Power, aux côtés de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et

de la BAD mais aussi des projets verts, liés au changement climatique ou aux énergies renouvelables, à titre d'exemple, financement à hauteur de 28,7 millions de dollars aux côtés d'Exim India, en faveur d'un projet de parc éolien de 29,4 mégawatts à Maurice

Il est à faire remarquer que la Banque agit comme partenaire dans des montages financiers impliquant d'autres sources de financement. Elle n'opère jamais seule mais toujours en cofinancement. Ses partenaires sont entre autres la banque allemande KfW, AFD, BAD, Banque de Développement de Chine, BEI... Par ailleurs, étant une banque commerciale, elle ne donne pas non plus de prêt à taux concessionnel.

Le Trésor Public comme entité responsable

Il revient au Trésor Public d'identifier les intérêts de Madagascar

à devenir membre de ces Institutions en tenant compte de leur situation financière, économique et géostratégique. La préparation des lois et décrets nécessaires à la prise de participation et à la souscription du capital, la libération des parts souscrites ainsi que l'envoi et le suivi des documents de participations nécessaires s'inscrivent aussi dans ses attributions. Il assure le suivi de la mise en œuvre des décisions et orientations prises lors des assemblées annuelles de ces Institutions. Il transmet également les avis de l'Etat Malagasy actionnaire aux Administrateurs.

En outre, il lui revient d'informer les détenteurs potentiels de projet (organisme public, entreprise, association, organisation) des produits offerts par ces Institutions financières qui leur sont destinés.

 Communication DGT



BONS DU TRÉSOR FIHARY



"Taux d'intérêt hors du commun"

%

1 AN

%

2 ANS

%

3 ANS

Valable jusqu'au :

PLACEMENT RENTABLE



INTÉRÊT COMPOSÉ

Particuliers, Associations, Banques, Institutions Financières Non-Bancaires (IFNB), Entreprises publiques ou privées Résidents ou Etrangers


Placement à partir de

1.000.000 Ar

BONS DU TRÉSOR FIHARY
EMISSION MENSUELLE
du 01^{er} au 15 du mois

Souscription auprès de :

PGA, RGA, ou
Trésorerie Générale



Remboursement
Assuré
Ponctuel

Design by © DGT/ADP

Dossiers : **faciles** à fournir

PARTICULIERS	ENTREPRISES PUBLIQUES, PRIVÉES OU IFNB	ASSOCIATIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Copie certifiée de la pièce d'identité valide (CIN, passeport ou carte de résident) - Certificat de résidence moins de 03 mois ou facture de la JIRAMA au nom du souscripteur - Un relevé d'identité bancaire (en cas de remboursement par virement bancaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie certifiée du statut - Extrait du registre du commerce et des sociétés - Copie certifiée de la carte fiscale - Copie certifiée de la pièce d'identité valide du mandataire qui fait la souscription - Un relevé d'identité bancaire (en cas de remboursement par virement bancaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie certifiée du statut - Copie certifiée de la carte statistique - Copie certifiée de la pièce d'identité valide du mandataire qui fait la souscription

Ministère des Finances et du Budget
Direction Générale du Trésor
Direction de la Dette Publique
Imnatazo Ea-Nagrasoa, Antananarivo
034 07 622 48 / 034 07 630 95 / 034 07 630 98 / 034 07 627 28
032 21 760 45 / 033 49 565 50
ddpsg9@gmail.com
www.tresorpublic.mg

TEAM BUILDING DE LA DGD

TROIS JOURS DE PARTAGE ET DE SYMBOSE POUR PROMOUVOIR UN CLIMAT DE TRAVAIL FAVORABLE DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE RÉFORME

La Direction Générale des Douanes a organisé un team building de trois jours, les 23 au 25 mai 2018, à l'hôtel Le Hintsy Ambohimambola. Le but était de resserrer les liens entre ses agents, renforcer la cohésion interne, et ainsi booster l'efficacité de l'administration douanière dans le cadre de l'accomplissement de la fonction régaliennne qui lui incombe. Cela rejoint directement l'engagement de la douane malgache de faire des ressources humaines le facteur clé du succès de la douane.

Financé par la Banque mondiale à travers le Programme de réforme pour l'efficacité de l'administration (PREA), ces trois jours de partage intense ont mis en avant compréhension, union et respect mutuel, basés sur le développement personnel qui est la racine de l'efficacité conduisant à équilibrer la productivité et la capacité de production.

Il en est ressorti que la personne est le moteur du changement et de l'efficacité; s'en suivent les relations interpersonnelles constituant le point fondamental du changement. Par ailleurs, « Jery – tao – jinja », que l'on peut traduire par « vision, action, résultat », ont été les mots d'ordres adoptés et auxquelles ont adhéré les participants pour être appliqués dans le quotidien d'un bon douanier. Parmi les points essentiels abordés également : la gestion du changement. Etant donné les divers projets de réforme entrepris et conduits au sein de la DGD, il est essentiel de voir les principes à respecter pour un changement efficace.

Mais au-delà de tout : il y a l'importance de l'équipe, l'esprit d'équipe. Il est primordial, pour assurer l'effi-



Team building au Hintsy

cience, qu'il y ait un/des objectif(s) communs et une approche commune ainsi qu'une complémentarité d'aptitudes. Une fois ces conditions réunies, la performance est à portée de mains.

A cela s'ajoute la confiance mutuelle entre les membres de l'organisation dont les éléments fondamentaux pour y parvenir sont la compétence, la constance, la loyauté, l'ouverture et l'intégrité.

Et pour couronner l'ensemble, il y a la communication. Un bien grand concept, acclamé dans toute organisation. C'est à travers elle que transiteront tous les éléments cités supra et infra, à travers une écoute empathique et à travers le pouvoir des mots (les messages bien travaillés et bien structurés sont les plus percutants).

Les différentes activités exercées au cours de ce team building ont fait ressortir l'importance du positivisme dans la vie professionnelle et personnelle, reconnue par tous. Ce concept conditionne bien des choses dans l'accomplissement des tâches quotidiennes de la personne d'abord, puis

de l'agent ensuite. Il aidera à développer en chacun la culture de la performance dans un total esprit d'appartenance, conduisant à l'efficacité et l'efficience de l'organisation.

Et en ce qui concerne la Douane malgache, l'optimisation des performances douanières est l'objectif final de toutes les actions et de tous les projets de réformes. La culture de performance, bien que encore très peu présente dans la sphère publique à Madagascar, est pourtant une condition sine qua none pour parvenir à des résultats probants et satisfaisants : chaque maillon de la chaîne, à quelque niveau qu'il soit dans l'organisation, doit avoir son/ses objectifs clairs et mesurables. Dans la pratique, cela se traduirait par la définition d'une perspective globale (vision), de buts individuels, et de l'ethos.

A l'issue de ces trois jours de partage et de totale symbiose, nous ne pouvons qu'espérer une amélioration de l'environnement de travail et par conséquent l'amélioration des performances de la Douane malgache.

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOUANIÈRE : la Douane malgache renforce ses partenariats.

Nous assistons aujourd'hui à une forte augmentation du volume des importations. Et dans ce contexte, il est devenu primordial d'accélérer les procédures de dédouanement en facilitant les contrôles aux frontières mais tout en assurant la conformité par des contrôles à posteriori. Le contrôle post dédouanement est une vérification effectuée par l'administration douanière après la mainlevée des marchandises pour s'assurer du respect des lois et réglementations douanières. Toute fausse déclaration constatée est passible de sanctions pécuniaires pour l'importateur conformément à la loi en vigueur. De même, un refus de communication de la part d'une banque est également sanctionné par la loi.

Ce contrôle est assuré, pour la Douane malgache, par le Service de la lutte contre la fraude, SLF. Pour ce faire, cette branche de la DGD travaille en étroite collaboration avec les banques ; elle fait appel à ces dernières pour communiquer des documents bancaires indispensables aux contrôles post dédouanement. Cependant, il s'avère que les deux parties n'ont jamais eu l'occasion de se concerter et discuter quant à leurs attentes et contraintes respectives. Aussi, afin de créer un cadre permettant à chaque entité d'exposer ses difficultés dans le cadre de la communication des documents et trouver ensemble les solutions adéquates, le SLF a organisé une rencontre avec le secteur bancaire le 08 mai 2018 au Centre de Formation des Douanes à Tsaralàna. Cette rencontre a vu la participation de la BGF Bank, la BMOI, la SBM, la BAOBAB Banque, la BMM, l'ABM, la MCB, la BOA, la BNI, la BFV-SG.

A l'issue de cette rencontre, il en est ressorti que :

- Il est profitable pour les deux parties que le SLF ait accès au SIG-OC (Système Intégré de Gestion des Opérations de Change) car les banques ont déjà l'obligation d'y insérer plusieurs informations et documents dont ceux demandés par

le SLF.

- Il serait préférable de désigner des points focaux au niveau de la Douane ainsi qu'au niveau des banques pour faciliter les échanges.

- Il est intéressant de privilégier les preuves numériques (par rapport aux coûts, temps de communication et sécurisation des données) étant donné qu'il y a déjà une loi qui régit ces dernières.

- En ce qui concerne les délais de communication des documents, il est difficile pour les banques de les fixer compte tenu des contraintes par rapport à leur archivage. Dès que possible, les banques communiqueront les documents disponibles et préciseront la date à laquelle les autres documents pourront être communiqués. Par contre, le Service est invité à signaler l'urgence de ses demandes et les banques feront tout le nécessaire.

Pendant la séance, Monsieur Joseph MICHEL, Directeur Délégué aux Opérations Internationales a pris l'initiative de dispenser une courte formation sur les modes de paiements les plus utilisés (Remise Libre, Remise Documentaire, Crédit Documentaire) dans le cadre des transactions internationales. Pour

optimiser et faciliter les échanges, il prendra contact avec le FINEX pour former à la même occasion les agents du SLF sur le SIG-OC.

Les résolutions prises furent exécutées les jours suivant la rencontre et les chargés d'enquête du SLF disposent actuellement de comptes SIG-OC. Les formations promises ont été dispensées le vendredi 18 mai 2018 au meeting room de la Direction Générale des Douanes avec la participation de Monsieur Joseph MICHEL de la BOA et de Monsieur Lyva RAZAFINDRANIVO de la Direction Générale du Trésor. Par ailleurs, il est à noter que la rencontre avec le Responsable du SIG-OC a soulevé le grand besoin d'une table ronde entre l'Administration des douanes et le Trésor Public afin de définir, d'un commun accord, les données devant être accessibles au Service de la Lutte contre la Fraude.

Le Chef du Service de la Lutte contre la Fraude, remerciant les participants pour avoir répondu à l'appel de la Direction Générale des Douanes, a souligné que le secteur bancaire est l'une des roues du carrosse dont la collaboration est indispensable dans le cadre de l'accomplissement de leur mission de contrôle.

 Communication DGD

CONCLAVE ARMP

ATELIER DE VALIDATION À L'INTERNE DES PROJETS DE TEXTES D'APPLICATION DU NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS



Les participants de l'Atelier

Dans le cadre de la réalisation de ses activités prévues dans son Programme de travail annuel contribuant à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics s'est vu organisé un atelier de validation des projets de textes d'application de son nouveau code des Marchés Publics sur une durée de trois jours, le 02, 03 et 04 mai 2018 à Ampefy.

L'objectif de cette réunion à l'interne était de trouver les termes favorables correspondant aux applications du nouveau code des Marchés Publics. Les mesures de réformes des Finances Publiques

adoptées en 2004 touchent plusieurs domaines et il en est de même du système des marchés publics qui a subi jusqu'à aujourd'hui plusieurs évolutions à savoir : l'élaboration du Code des Marchés Publics de 2004 à travers la Loi 2004-009 du 20 Juillet 2004 puis la modification de celui-ci pour donner naissance à la nouvelle loi 2016-055 du 25 janvier 2017 portant « nouveau » Code des Marchés Publics.

Dans ce sens, le système malagasy des marchés publics devenait plus inclusif en y intégrant la Société Civile et le Secteur Privé. Ces derniers devenaient désormais des partenaires de l'Administration. La gestion des marchés publics tient une place déterminante dans la

bonne gouvernance au niveau des finances publiques.

Pendant ces trois jours de conclave, le directeur général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics accompagné de son staff et des chefs de services ont pu se concerter sur les textes de validation du décret de la commission d'appel d'offres, mais aussi du décret concernant l'exclusion. S'ajoutant à cela, les décrets concernant les offres anormales, la personne responsable des marchés publics, le plan de passation de marché, sans oublier l'arrêté concernant la protection du dénonciateur.

 Communication ARMP

PENSIONS

LA LEVÉE DE PRESCRIPTION PAR MESURE GRACIEUSE DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Les réalisations sont toujours récompensées, pour les employés de l'Etat. Plusieurs mesures sont actuellement appliquées pour faciliter l'obtention rapide des pensions pour les retraités, les veufs et les orphelins. Des solutions sont également prévues, en cas de retard de dépôt de demande formulée par ces bénéficiaires.



Les participants de l'Atelier

Les agents ayant fourni des services auprès de l'Etat peuvent bénéficier d'une pension, une fois admise à la retraite. Afin de jouir de leurs droits, ces derniers doivent déposer une demande de pension auprès du Service des Pensions auquel ils sont assignés, c'est-à-dire, le Service Régional de la Solde et des Pensions (SRSP) ou le Service de la Liquidation des Pensions (SLP). Pour le titulaire, le délai est fixé à quatre ans à partir du jour où il a reçu la notification de sa mise à la retraite. Pour la veuve ou le veuf et les orphelins, le délai est fixé à quatre ans à partir du jour de décès du fonctionnaire, magistrat ou militaire. (Article 10 du Décret n°89-094 du 12 avril 1989 modifiant certaines dispositions du Décret n°62-144 du 21 mars 1962). Ainsi, le retard du dépôt de la demande de pension entraîne sa prescription. Toutefois, cette prescription peut être levée sur demande de l'intéressé, par mesure gracieuse du

Ministre des Finances et du Budget (MFB). A cet effet, la jouissance de pension sera comptée à partir de la date de signature de la Décision. De tout ce qui précède, il est recommandé aux agents admis à la retraite ou les ayants droit, de déposer les demandes de pension dans les plus brefs délais, afin d'éviter les désagréments et de pouvoir bénéficier de leurs droits à temps. Les agents affiliés à la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR), les agents auxiliaires et les agents occupant les Emplois Fonctionnaire Assimilé (EFA) et les Emplois de Longue Durée (ELD) des Administrations et Services de l'Etat, et les agents non fonctionnaires des établissements et organismes publics ou semi-publics ayant effectué de conventions particulières avec le MFB doivent compter 15 ans de service effectif et 45 ans d'âge, ou 25 ans de service effectif sans condition d'âge, ou 55 ans d'âge et sans condition de service. Par ailleurs, tout per-

sonnel encadré de l'Etat, Magistrat et Militaire de toutes armes sont affiliés à la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM). Le fonctionnaire civil pourra bénéficier d'une pension d'ancienneté après 25 ans de service effectif sans condition d'âge ou d'une pension proportionnelle après 15 ans de service effective sans condition d'âge.

Pour les militaires, il existe trois catégories. En effet, les officiers perçoivent une pension d'ancienneté après 25 ans de service civil et militaire effectif sans condition d'âge. Par contre, les sous-officiers bénéficient d'une pension d'ancienneté après avoir effectué au moins 20 ans de service civil et militaire effectif et sans condition d'âge, ou d'une pension proportionnelle après au moins 15 ans de service civil et militaire effectif. Les militaires sous-contrat, de leur côté, bénéficient d'une pension d'ancienneté après au moins 15 ans de service effectif, ou une pension proportionnelle pour les officiers et sous-officiers obligés de cesser à leur service pour cause de santé ou ayant réalisé au moins 15 ans de service civil et service militaire. Décédé, ce droit de l'Agent sera transmis à son (sa) veuf (ve) ou, le cas échéant à ses enfants orphelins de moins 21 ans. Le père ou la mère d'un militaire célibataire décédé en activité n'ayant pas eu d'enfants peut également être bénéficiaire d'une pension d'ascendant.

 Communication DGGFPE

RÉGIMES ÉCONOMIQUES DOUANIERS

L'ADMISSION TEMPORAIRE

La Douane a comme mission économique la promotion et la facilitation des échanges. Pour mener à bien cette mission, elle fait usage de divers outils douaniers tels que les régimes économiques.

Par définition, les régimes économiques douaniers constituent un élément crucial dans la législation douanière permettant le stockage, la transformation, l'utilisation ou la circulation de marchandises en suspension des droits de douane, de taxes intérieures de consommation ainsi que tout autre droit, taxe et mesure de prohibition à caractère économique dont elles sont passibles. Ils permettent de conforter la vocation commerciale de l'entreprise et de développer sa capacité concurrentielle sur les marchés. Les régimes économiques constituent un atout important pour promouvoir une politique orientée vers l'exportation.

Le présent dossier se consacre à l'admission temporaire (AT), un type de régime économique douanier. Il existe trois sortes d'admission temporaire :

1. Admission temporaire simple, y compris le carnet ATA;
2. Admission temporaire spéciale;
3. Admission temporaire pour perfectionnement actif.

L'admission temporaire simple ou en suspension totale des droits et taxes

Ce régime douanier permet de recevoir en suspension totale des droits et taxes à l'importation, sans application des prohibitions ou restrictions à l'importation de caractère économique (cf. article 19 Convention d'Istanbul), certaines marchandises. Ces marchandises sont importées **dans un but défini, dans un délai déterminé, et sont destinées à être réexportées sans avoir subi de modification**, exception faite de leur dépréciation normale par suite de l'usage qui en est fait.

Les marchandises éligibles pour ce type de régime sont les suivantes (Annexes B1 à B9, C et D de la Convention d'Istanbul du 26 juin 1990) :

- Marchandises destinées à être présentées ou utilisées à une exposition, une foire, un congrès ou une manifestation similaire (ANNEXE B1) ;
- Matériel professionnel (ANNEXE B2) ;
- Conteneurs, palettes, emballages, échantillons et autres marchandises importées dans le cadre d'une opération commerciale (ANNEXE B3) ;
- Marchandises importées dans le cadre d'une opération de production (ANNEXE B4) ;
- Marchandises importées dans un but éducatif, scientifique ou culturel (ANNEXE B5) ;
- Effets personnels des voyageurs et marchandises importées dans un but sportif (ANNEXE B6) ;
- Matériel de propagande touristique (ANNEXE B7) ;
- Marchandises importées en trafic frontalier (ANNEXE B8) ;
- Marchandises importées dans un but humanitaire (ANNEXE B9) ;
- Moyens de transport (ANNEXE C) ;
- Animaux (ANNEXE D).

L'admission temporaire spéciale (ATS) ou en suspension partielle des droits et taxes

L'ATS est un régime douanier par lequel la Douane accorde en suspension partielle des droits et taxes à l'importation de machines, appareils, matériels de bureau ou d'usine, matériels roulants, moyens de transport fluvial, ferroviaire, maritime, aérien, engins et matériels des travaux publics, utilisés provisoirement dans le territoire douanier ou destinés à être réexportés après un délai déterminé.

Les marchandises éligibles pour l'ATS :

- Marchandises destinées à être utilisées temporairement à des fins telles que la production ou l'exécution des travaux;
- Marchandises ne remplissant pas toutes les conditions prévues

par la suspension totale des droits et taxes alors qu'elles sont en admission temporaire.

En ce qui concerne la valeur taxable, elle est fonction du délai d'utilisation temporaire de la marchandise dans le pays. Il y a alors deux méthodes de calcul :

1. La valeur taxable calculée à partir du « coût de location du matériel » ;
2. La valeur taxable calculée « après application de pourcentage de suspension sur la valeur CAF réelle des marchandises » :

L'admission temporaire pour perfectionnement actif (ATPA)

L'ATPA permet de faire subir une transformation, une ouvraison ou un complément de main d'œuvre à (1) des marchandises importées destinées à être exportées sous forme de produits compensateurs sans que ces marchandises soient soumises aux droits et taxes à l'importation ni aux mesures de politique commerciale et (2) des marchandises placées sous un autre régime économique douanier. Ce régime permet également l'utilisation de marchandises qui ne se retrouvent pas dans les produits compensateurs mais qui permettent ou facilitent l'obtention de ces produits, même si elles disparaissent totalement ou partiellement au cours de leur utilisation (Exemple: additifs).

Les conditions d'octroi d'une décision d'ATPA sont les suivantes :

- Opération de perfectionnement actif (PA) en rapport avec l'activité du bénéficiaire ;
- Effectivité des commandes des clients étrangers ou des propriétaires d'entrepôt fictif (EF) vers lesquels les produits compensateurs seront réexpédiés ;
- Délai d'utilisation bien déterminé: maximum 24 mois ;
- Société disposant de l'outillage adéquat.



Communication DGD

Prise de service du nouveau Directeur du Cabinet du MFB, Monsieur Michel BOTOMAZAVA

Antananarenina, le 16 Juillet 2018



Patrick Imam élevé au grade de Commandeur de l'Ordre Nationale Malagasy

Anosy, le 09 Juillet 2018



Copil

Anosy, le 25 Juillet 2018



Remise de système d'adduction d'eau potable dans la région Vatovavy Fitovinany

Commune Lokomby, 6 Juillet 2018



Rencontre entre Madame le Ministre des Finances et du Budget avec les agents du MFB dans la Région Vatovavy Fitovinany (1,2,3 Août 2018)



ZARAINA MAIMAIMPOANA - AZO ADIKA SY APARITAKA

3DC 8
LF R 2018

DIKATERY
MALAGASY



Tetibola ho an'ny daholobe

Mba hangarahara amin'ny daholobe
ny fampiasana ny volam-panjakana

Ny Tetibola ho an'ny Daholobe dia tahirim-kevitra mora azo mahafoaka ny Lalàna mifehy ny fitantanam-bolam-panjakana (LF I) sy ny Lalàna fanitsiana ny fitantanam-bolam-panjakana (LF R). Izany no natao dia mba hanamafiana ny fanaraharana, sika toy azo ihodivirana mendri-tsary ny Fanjakana tsara tantana.

© UNICEF Madagascar 2017/18

Fiaraha-miasa
miaraka amin'ny

unicef
pour chaque enfant



Immeuble DGAI - 9L Rue Raintovo - Antsahavola
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 628 26
E-mail : dgai@mefb.gov.mg



Immeuble Plan Anosy
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 285 91 / +261 20 22 286 00
E-mail : infos@armp.mg
Web : www.armp.mg



Lot VA 44H Tsiadana (Route de l'Université)
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 383 34
E-mail : csc@csc.mg
Web : www.csc.mg



Immeuble Loharanontsoa (FJKM) - Rue Joel
Rakotomalala - 101 Antananarivo - BP 260 Faravohitra
Tél. : +261 20 24 343 79
E-mail : dgcfsf@gmail.com
Web : www.mefb.gov.mg/dgcf



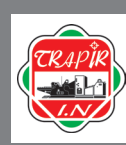
Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 420 - 4^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 355 50 / +261 20 22 287 08
E-mail : dgimpots@moov.mg
Web : www.impots.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 122 - 1^{er} étage
Tél. : +261 34 05 917 39
E-mail : scom@dggfpe.mg
Web : www.dggfpe.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 374 - 3^{ème} étage
BP 262 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 229 16
Web : www.douanes.gov.mg



27-29 Rue Refotaka Ambatomena
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 236 75/76
E-mail : dinm101@gmail.com
Web : www.mefb.gov.mg/imprimerie-nationale/



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 311 - 3^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 276 14
E-mail : sec.dgt@tresorpublic.mg / tresor@moov.mg
Web : www.tresorpublic.mg



9 Rue, Raintovo Antsahavola
1^{er} étage, Bâtiment ex-STA
101 Antananarivo, Madagascar
E-mail : mfb.cnm@com



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 203 - 2^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 226 36
E-mail : dgb@moov.mg
Web : www.dgbudget.mg



Immeuble Le Pavé - 4^{ème} étage - Antaninarenina
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 361 40
E-mail : CCPREAS@yahoo.com